

abondance. En ce qui concerne l'arrosage, il précise que des dispositions seront prises de concert avec les services des eaux régionaux. La municipalité reste attentive à l'arrosage automatique et que les propriétaires seront avisés des mesures éventuelles liées aux canicules.

Il informe qu'à ce jour les réserves sont suffisantes mais que cette situation peut facilement changer. Il rappelle que les réserves en eau sont suffisantes pour l'instant et que la commune est toujours en litige avec la société COFOR mais que des réponses seront bientôt transmises.

Si la commune venait à manquer d'eau de manière conséquente, des mesures seront prises en coordination avec les autres exploitations d'eau de la région.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, souhaite une réponse de la part du syndic concernant la Poste.

M. Alain Bovay, syndic, informe qu'un rendez-vous avait été fixé la semaine dernière et que la municipalité a rencontré une des personnes mais que pour le moment il n'y a pas de réponse satisfaisante concernant la fermeture de la Poste.

Actuellement, aucun délai n'a été transmis et la municipalité a demandé l'obtention de cette information le plus rapidement possible. Bien que la municipalité mette tout en œuvre pour maintenir l'ouverture de la Poste, la fréquentation de celle-ci est en baisse et à terme la fermeture de la Poste est inévitable.

M. Jacques Reymond, président, passe son siège au vice-président, M. Jean-Luc Burgy car il souhaite intervenir en tant que conseiller.

M. Jean-Luc Burgy, vice-président, donne la parole à M. Jacques Reymond pour la lecture d'un texte qui fait suite à l'interpellation de Mme Marie-France Vouilloz Burnier concernant « Air Glacier »

*« *St-Légier-Air Glaciers, invité surprise de la fête au village**

*En tant que président du conseil et père du pilote *Fabian Reymond* Pilote chez Air Glaciers, lors des journées des fêtes au village des 14 et 15 juin passé, je me dois d'apporter quelques précisions suite à l'interpellation de Mme Vouilloz Burnier.*

La communication par la municipalité n'a très certainement pas été optimale mais l'interprétation de Mme Vouilloz Burnier est tout simplement fausse et mensongère.

Affirmer que le pilote touche CHF 10.- par personne par minute de vol est complètement faux, le pilote est engagé par Air Glacier comme employé et est rétribué à raison de CHF 5'500.- par mois brut.

Air glaciers est une société anonyme indépendante et elle doit pour fonctionner et pour assurer une maintenance de ses appareils des rentrées d'argent.

Ses principales tâches sont ;

- *Le sauvetage en montagne, les interventions routières, les accidents, les urgences ou la vie des personnes concernées sont en danger.*
- *Les transports spéciaux, ravitaillements des cabanes, des animaux.*
- *Le transport pour des constructions inaccessibles par routes, des transports spéciaux, sulfatages.*
- *Les vols baptêmes de l'air, ou autres sociétés qui recourent aux services d'Air Glaciers.*

Formation :

Pour devenir pilote confirmé et engagé à plein temps comme tel, il faut comptabiliser environ 1000 heures de vol Dont aussi les baptêmes de l'air, etc.

Pour Fabian (en possession de 3 CFC) il a dû faire une école de pilotage aux USA (1 année) la suivante a été les cours de pilotage (formation et théorie Européenne) puis a été engagé chez Air Glaciers comme pilote assistant pendant 3 ans au salaire de CHF 4'500.- brut par mois. Sa formation lui a coûté CHF 120'000.- à ce jour. Il est maintenant pilote confirmé, mais doit rester au minimum pendant 4 ans dans la compagnie Air Glaciers pour honorer la formation reçue par Air Glaciers pour le sauvetage, les transports spéciaux, le sulfatage, etc.

S'il ne remplit pas cette obligation, il devra s'acquitter de la somme de CHF 150'000.—.

Pour être pilote d'hélicoptère, il faut être passionné, doué, calme, précis, téméraire, en effet un pilote d'hélicoptère met sa vie en danger et celles des assistants (médecins) et l'hélicoptère, pour sauver des vies et répondre à des missions souvent compliquées.

(le salaire n'étant vraiment pas à la hauteur par rapport aux responsabilités).

Evidemment, le souci écologique, pollution de l'air doit être prise très au sérieux sur le plan mondial en commençant par nous et par l'éducation de nos enfants. Cependant l'humain a des ressources énormes au niveau des recherches et des nouvelles technologies.

M. Claude Nicolier, pilote d'aviation a présenté l'avion propulsé par des batteries électriques et hydrogène. Bertrand Piccard a lui aussi prédit que l'aviation de transport sera propulsée sous cette forme d'ici une vingtaine d'année, les hélicoptères idem.

On ne peut pas simplement tirer la prise, mais prendre conscience que tout un chacun peut faire beaucoup contre la pollution de l'air et être conséquent.

Faut-il abolir toutes les manifestations qui ont lieu dans notre canton (Jazz festival, Paléo, La fête des vigneron, autres manifestations) qui représentent soit-dit en passant pas loin de 1 million de billets d'entrée vendus pour cette année ?

Faut-il interdire les natels, tablettes ou autres qui représentent dans le monde entier une part importante d'énergie, des ressources ??

Beaucoup de questions Mais commençons tous, par notre comportement, alimentation, consommation d'énergie, concrètement pour changer les choses et les mentalités.

J'espère ne pas avoir été trop long dans mes propos et vous remercie de votre attention. »

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, prend la parole suite au texte lu par M. Raymond et souhaite l'informer que son interpellation n'avait absolument rien à voir avec son fils. Cela ne concernait pas le pilote. Elle nous informe que les CHF 10.00 touchés par minute vont bien à Air Glaciers comme indiqué sur leur site. Elle rappelle que le fondement de son interpellation concernait l'aspect écologique auquel nous sommes actuellement confrontés et pensait que la municipalité pouvait faire quelque chose dans ce sens.

M. Jean-Luc Burgy, vice-président, rend la parole au président.

M. Alain Bovay, syndic, souhaite intervenir concernant Air Glaciers et l'interpellation de Mme Vouilloz Burnier et son engagement à prendre contact avec Air Glaciers.

Il informe avoir pris contact avec eux comme promis lors de la dernière séance. Il a pu atteindre la direction d'Air Glaciers et a demandé s'ils avaient bien reçu un appel d'une personne du conseil communal et ils ont répondu par l'affirmative. Air Glaciers a indiqué que cette personne leur avait demandé si leurs pilotes étaient suffisamment formés pour le transport de personnes car elle se faisait du souci.

Suite à l'interprétation de leurs propos, M. Bovay a reformulé la question et leur a demandé une précision concernant le besoin de s'exercer au pilotage. Air Glaciers a bien préciser que ces heures étaient nécessaires quant à la formation de leurs pilotes et qu'ils ne pouvaient pas compter

uniquement sur les interventions pour s'entraîner et que les fonds récoltés durant ces manifestations contribuaient au bon fonctionnement d'Air Glaciers.

Toutefois, M. Bovay tient à relever que Mme Vouilloz Burnier a raison de soulever ses appréhensions quant à ce genre d'activité. Cependant, il tient à préciser que tout le monde a apprécié cette activité lors des fêtes au Village et que les organisateurs ont été sensibilisés par la municipalité à cette problématique.

La parole n'est plus demandée, M. le président clôt la discussion en remerciant le conseil pour sa gentillesse et sa patience.

La séance est levée à 22h47.

Le président

La secrétaire suppléante

Jacques Reymond

Sandrine Dozinel